

# **Municipalité Sainte-Hélène de Mancebourg**

**Aux contribuables de la susdite Municipalité**

## **AVIS PUBLIC**

**Est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg :**

### **Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année financière 2020**

Est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la susdite Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg, que conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec, le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020, préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., seront déposés devant le conseil municipal lors de l'assemblée ordinaire du 2 mars 2021, qui se tiendra à 19h00. La séance se tiendra à l'édifice municipal situé au #451, 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> Rang, à Sainte-Hélène de Mancebourg.

Donné à Sainte-Hélène de Mancebourg, ce dix-huitième jour du mois de février 2021.

---

Sylvie Boutin Bergeron,  
Sec.trés./d.g.  
Pour la Municipalité.